

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le dix-sept avril à dix-sept heures, le Conseil municipal de Le Poët-Laval, légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Patrice MAGNAN, le Maire.

Étaient présents : Mesdames Geneviève ROBLES, Elisabeth BOURSE, Sarah HALTER, Isabelle LEMAÎTRE, Fanny BOUTEILLER, Sylvie GALLAND et Messieurs Patrice MAGNAN, Richard BOUQUET, Jean-Marc LE DOUCE, Christophe HUGNET, Philippe ROUSSEAU, Jean-Pierre RIPAULT

Madame Marie-Christine LE ROUX arrivée à 17 h 40

Étaient représentés : Madame Adeline SUCHERE qui avait donné procuration à Monsieur Richard BOUQUET, Monsieur Frédérick BLANCHET qui avait donné procuration à Madame Elisabeth BOURSE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc LE DOUCE

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 12
Jusqu'à 17 h 40
- présents : 13
A partir de 17 h 40
- votants : 14
Jusqu'à 17 h 40
- votants : 15
A partir de 17 h 40

N° 22/26 DÉLIBÉRATION POUR L'APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) DU BUDGET PRINCIPAL DE L'ANNÉE 2025

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil municipal élit son président. En conséquence, Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Monsieur Richard BOUQUET

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents. Le compte financier unique a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le Compte Financier Unique (CFU) remplace le compte administratif et le compte de gestion. Il est élaboré par le comptable public de la DGFIP (le SGC de Nyons) et la commune.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

RESULTATS DE L'EXERCICE

	<u>En investissement</u>			<u>En fonctionnement :</u>	
	prévu	réalisé		prévu	réalisé
en recette	1 622 238,00	848 398,57	en recette	1 448 763,00	1 045 566,78
en dépense	1 622 238,00	705 072,92	en dépense	1 448 763,00	889 099,50
solde d'exécution de l'exercice		143 325,65	résultat de l'exercice		156 467,28

RESULTATS CUMULES DE CLOTURE

	<u>En investissement</u>		<u>En fonctionnement :</u>	
solde d'exécution antérieur	-526 236,67		résultat antérieur	437 157,12
solde d'exécution de l'exercice	143 325,65		résultat de l'exercice	156 467,28
solde d'exécution à reporter au budget (001)	-382 911,02		<u>résultat cumulé à affecter</u>	<u>593 624,40</u>

Le Conseil municipal après s'être fait présenter les résultats de l'exercice ci-dessus, Monsieur le maire étant sorti au moment du vote, le Conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2025 :

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres

- Approuve le compte financier unique pour l'exercice 2025 du budget principal
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Maire
Patrice MAGNAN



Le secrétaire de séance
Jean-Marc LE DOUCE

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical strokes followed by a horizontal line, representing the signature of Jean-Marc Le Douce.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le dix-sept avril à dix-sept heures, le Conseil municipal de Le Poët-Laval, légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Patrice MAGNAN, le Maire.

Étaient présents : Mesdames Geneviève ROBLES, Elisabeth BOURSE, Sarah HALTER, Isabelle LEMAÎTRE, Fanny BOUTEILLER, Sylvie GALLAND et Messieurs Patrice MAGNAN, Richard BOUQUET, Jean-Marc LE DOUCE, Christophe HUGNET, Philippe ROUSSEAUX, Jean-Pierre RIPAULT

Madame Marie-Christine LE ROUX arrivée à 17 h 40

Étaient représentés : Madame Adeline SUCHERE qui avait donné procuration à Monsieur Richard BOUQUET, Monsieur Frédérick BLANCHET qui avait donné procuration à Madame Elisabeth BOURSE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc LE DOUCE

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 12
Jusqu'à 17 h 40
- présents : 13
A partir de 17 h 40
- votants : 14
Jusqu'à 17 h 40
- votants : 15
A partir de 17 h 40

N° 23/26 DÉLIBÉRATION POUR L'APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) DU BUDGET ANNEXE DE L'ANNEE 2025

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil municipal élit son président. En conséquence, Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Monsieur Richard BOUQUET

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le Compte Financier Unique (CFU) remplace le compte administratif et le compte de gestion. Il est élaboré par le comptable public de la DGFIP (le SGC de Nyons) et la commune.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

RESULTATS DE L'EXERCICE

	<u>En investissement</u>		<u>En fonctionnement :</u>		
	prévu	réalisé		prévu	réalisé
en recette	40 447,46	10 475,74	en recette	29 405,72	11 833,20
en dépense	40 447,46	0,00	en dépense	29 405,72	1,36
solde d'exécution de l'exercice		10 475,74	résultat de l'exercice		11 831,84

RESULTATS CUMULES DE CLOTURE

	<u>En investissement</u>		<u>En fonctionnement :</u>	
solde d'exécution antérieur		-10 475,74	résultat antérieur	15 405,72
solde d'exécution de l'exercice		10 475,74	résultat de l'exercice	11 831,84
solde d'exécution à reporter au budget (001)		0,00	<u>résultat cumulé à affecter</u>	<u>27 237,56</u>

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Monsieur le Maire étant sorti au moment du vote, le Conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2025 ;

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président

- Approuve le compte financier unique pour l'exercice 2025 du budget annexe
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Maire
Patrice MAGNAN



Le secrétaire de séance
Jean-Marc LE DOUCE

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical strokes and a long horizontal stroke, written over a faint grid background.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le dix-sept avril à dix-sept heures, le Conseil municipal de Le Poët-Laval, légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Patrice MAGNAN, le Maire.

Étaient présents : Mesdames Geneviève ROBLES, Elisabeth BOURSE, Sarah HALTER, Isabelle LEMAÎTRE, Fanny BOUTEILLER, Sylvie GALLAND et Messieurs Patrice MAGNAN, Richard BOUQUET, Jean-Marc LE DOUCE, Christophe HUGNET, Philippe ROUSSEaux, Jean-Pierre RIPAULT

Madame Marie-Christine LE ROUX arrivée à 17 h 40

Étaient représentés : Madame Adeline SUCHERE qui avait donné procuration à Monsieur Richard BOUQUET, Monsieur Frédérick BLANCHET qui avait donné procuration à Madame Elisabeth BOURSE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc LE DOUCE

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 12
Jusqu'à 17 h 40
- présents : 13
A partir de 17 h 40
- votants : 14
Jusqu'à 17 h 40
- votants : 15
A partir de 17 h 40

N° 24/26 DÉLIBÉRATION POUR L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget principal,
Considérant que le CFU de l'exercice 2025 fait apparaître les résultats suivants :

En fonctionnement :

Un excédent cumulé à affecter de : 593 624,40 €

En investissement :

- Un solde d'exécution cumulé de : -382 911,02 €
- Des restes à réaliser en recette de : 378 296,00 €
- Des restes à réaliser en dépense de : 0,00 €

Soit un besoin de financement de : 4 615,02 €

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'affectation du résultat de fonctionnement de la manière suivante :

- Affectation en réserve (compte 1068) : 4 615,02 €
- Report en fonctionnement (002) : 589 009,38 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres

- Approuve après le vote du CFU du Budget Principal de la commune pour l'exercice 2025, les résultats détaillés ci-dessus
- Atteste un besoin de financement à la section d'investissement de 4 615,02 €
- Décide d'affecter au Budget Primitif 2026 la somme de 4 615,02 € au 1068 pour couvrir le besoin de financement et de reporter le solde de 589 009,38 € au 002, en section de Fonctionnement

Le Maire
Patrice MAGNAN



Le secrétaire de séance
Jean-Marc LE DOUCE

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical strokes followed by a long horizontal stroke that curves upwards at the end.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
LE POËT-LAVAL

Drôme

8000

☎ : 04.75.46.44.12

e-mail : contact@lepoetlaval.fr

Ancienne commanderie de Malte

L'an deux mille vingt-six et le dix-sept avril à dix-sept heures, le Conseil municipal de Le Poët-Laval, légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Patrice MAGNAN, le Maire.

Étaient présents : Mesdames Geneviève ROBLES, Elisabeth BOURSE, Sarah HALTER, Isabelle LEMAÎTRE, Fanny BOUTEILLER, Sylvie GALLAND et Messieurs Patrice MAGNAN, Richard BOUQUET, Jean-Marc LE DOUCE, Christophe HUGNET, Philippe ROUSSEAU, Jean-Pierre RIPAULT

Madame Marie-Christine LE ROUX arrivée à 17 h 40

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 12
Jusqu'à 17 h 40
- présents : 13
A partir de 17 h 40
- votants : 14
Jusqu'à 17 h 40
- votants : 15
A partir de 17 h 40

Étaient représentés : Madame Adeline SUCHERE qui avait donné procuration à Monsieur Richard BOUQUET, Monsieur Frédérick BLANCHET qui avait donné procuration à Madame Elisabeth BOURSE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc LE DOUCE

N° 25/26 DÉLIBÉRATION POUR L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET ANNEXE

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget annexe,
Considérant que le CFU de l'exercice 2025 fait apparaître les résultats suivants :

En fonctionnement :

- Un excédent cumulé de : 27 237,56 €

En investissement :

- Un déficit d'investissement cumulé de : 0 €
 - Des restes à réaliser en recette de : 0 €
 - Des restes à réaliser en dépense de : 0 €
- Soit un besoin de financement de : 0 €**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'affectation du résultat suivante :

- Affectation en réserve (compte 1068) : 0 €
- Report en fonctionnement (002) : 27 237,56 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres

- Approuve après le vote du CFU du Budget annexe de la commune pour l'exercice 2025, les résultats détaillés ci-dessus
- Atteste un besoin de financement à la section d'investissement de 0 €
- Décide d'affecter au Budget primitif 2026 la somme de 0 € au 1068 et de reporter le solde de 27 237,56 € au 002, en section de Fonctionnement

Le Maire
Patrice MAGNAN



Le secrétaire de séance
Jean-Marc LE DOUCE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le dix-sept avril à dix-sept heures, le Conseil municipal de Le Poët-Laval, légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Patrice MAGNAN, le Maire.

Étaient présents : Mesdames Geneviève ROBLES, Elisabeth BOURSE, Sarah HALTER, Isabelle LEMAÎTRE, Fanny BOUTEILLER, Sylvie GALLAND et Messieurs Patrice MAGNAN, Richard BOUQUET, Jean-Marc LE DOUCE, Christophe HUGNET, Philippe ROUSSEAU, Jean-Pierre RIPAULT

Madame Marie-Christine LE ROUX arrivée à 17 h 40

Étaient représentés : Madame Adeline SUCHERE qui avait donné procuration à Monsieur Richard BOUQUET, Monsieur Frédérick BLANCHET qui avait donné procuration à Madame Elisabeth BOURSE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc LE DOUCE

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 12
Jusqu'à 17 h 40
- présents : 13
A partir de 17 h 40
- votants : 14
Jusqu'à 17 h 40
- votants : 15
A partir de 17 h 40

N° 26/26 DÉLIBÉRATION FIXANT LE TAUX DES TROIS TAXES COMMUNALES DIRECTES

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire précise que conformément à la réglementation, le Conseil municipal doit fixer chaque année les taux des impôts directs locaux, soit trois taxes communales. Il ajoute qu'en cas de hausse des taux, le Conseil est tenu par la règle du lien. La taxe foncière sur propriétés bâties est l'impôt de référence.

Concrètement : si la collectivité opte pour une variation différenciée, alors la taxe d'habitation ne peut, être augmentée dans une proportion supérieure à l'augmentation du taux de la TFPB.

Monsieur le Maire rappelle les Taux voté en 2025 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,71 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 109,25 %
- Taxe d'habitation des résidences secondaires : 10,98 %

Monsieur le Maire propose une augmentation de 0,5 % des 3 taux pour l'année 2026, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,89 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 109,80 %
- Taxe d'habitation des résidences secondaires : 11,03 %

Soit une recette supplémentaire de 2 710 € pour la commune

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres

- Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
Taxe d'habitation des résidences secondaires : 11,03 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,89 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 109,80 %

Le Maire
Patrice MAGNAN



Le secrétaire de séance
Jean-Marc LE DOUCE

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical strokes and a long horizontal stroke, positioned below the name of the secretary.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le dix-sept avril à dix-sept heures, le Conseil municipal de Le Poët-Laval, légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Patrice MAGNAN, le Maire.

Étaient présents : Mesdames Geneviève ROBLES, Elisabeth BOURSE, Sarah HALTER, Isabelle LEMAÎTRE, Fanny BOUTEILLER, Sylvie GALLAND et Messieurs Patrice MAGNAN, Richard BOUQUET, Jean-Marc LE DOUCE, Christophe HUGNET, Philippe ROUSSEAU, Jean-Pierre RIPALT

Madame Marie-Christine LE ROUX arrivée à 17 h 40

Étaient représentés : Madame Adeline SUCHERE qui avait donné procuration à Monsieur Richard BOUQUET, Monsieur Frédéric BLANCHET qui avait donné procuration à Madame Elisabeth BOURSE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc LE DOUCE

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 12
Jusqu'à 17 h 40
- présents : 13
A partir de 17 h 40
- votants : 14
Jusqu'à 17 h 40
- votants : 15
A partir de 17 h 40

N° 27/26 DÉLIBÉRATION POUR LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL 2026

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget

Vu l'instruction budgétaire M57

Considérant le projet primitif pour l'exercice 2026 soumis au vote par chapitre

Section de fonctionnement

<u>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</u>		
Chapitre		Prévisionnel 2026
002	Résultat de fonctionnement reporté	589 009,38
70	Produits des services, du domaine et ventes	106 000,00
73	Autres impôts et taxes	61 914,00
731	Impôts locaux	569 248,00
74	Dotations et participations	240 770,00
75	Autres produits de gestion courante	8 000,00
76	Produits financiers	4,75
77	produits spécifiques	100
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	84,87
013	atténuations de charges de personnel	2 640,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	3 460,00
TOTAL		1 581 231,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre		<i>Prévisionnel 2026</i>
011	Charges à caractère général	409 587,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	529 811,00
014	Atténuations de produits	10 000,00
65	Autres charges de gestion courante	100 636,00
66	charges financières	26 828,00
67	charges exceptionnelles	500,00
68	dotations aux provisions	283,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	6 795,00
023	Virement à la section d'investissement	496 791,00
TOTAL		1 581 231,00

Section d'investissement

RECETTES D INVESTISSEMENT				
Chapitre		<i>RAR</i>	<i>nouveaux crédits</i>	<i>total</i>
021	Virement de la section de fonctionnement		496 791,00	496 791,00
10	Dotations fonds divers et réserves		102 053,00	102 053,00
13	Subventions d'investissement	378296	50841	429 137,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		6 795,00	6 795,00
TOTAL		378296	656480	1034776

DEPENSES D INVESTISSEMENT				
Chapitre		RAR	nouveaux crédits	total
001	Solde d'exécution de la section d'invest		382 911,02	382 911,02
16	Emprunts et dettes assimilées		358081,7	358 081,70
20	immobilisations incorporelles		0	0,00
204	subventions d'équipements versées		0	0,00
21	Immobilisations corporelles		290323,28	290 323,28
23	immobilisations en cours		0	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		3 460,00	3 460,00
	TOTAL		0	1034776

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

- Adopte le budget primitif communal 2026 conformément aux tableaux ci-dessus, au niveau du chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrées en dépenses et en recettes

Le Maire
Patrice MAGNAN



Le secrétaire de séance
Jean-Marc LE DOUCE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le dix-sept avril à dix-sept heures, le Conseil municipal de Le Poët-Laval, légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Patrice MAGNAN, le Maire.

Étaient présents : Mesdames Geneviève ROBLES, Elisabeth BOURSE, Sarah HALTER, Isabelle LEMAÎTRE, Fanny BOUTEILLER, Sylvie GALLAND et Messieurs Patrice MAGNAN, Richard BOUQUET, Jean-Marc LE DOUCE, Christophe HUGNET, Philippe ROUSSEAU, Jean-Pierre RIPAULT

Madame Marie-Christine LE ROUX arrivée à 17 h 40

Étaient représentés : Madame Adeline SUCHERE qui avait donné procuration à Monsieur Richard BOUQUET, Monsieur Frédérick BLANCHET qui avait donné procuration à Madame Elisabeth BOURSE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc LE DOUCE

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 12
Jusqu'à 17 h 40
- présents : 13
À partir de 17 h 40
- votants : 14
Jusqu'à 17 h 40
- votants : 15
À partir de 17 h 40

N° 28/26 DÉLIBÉRATION POUR LE VOTE DU BUDGET ANNEXE COMMUNAL 2026

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget

Vu l'instruction budgétaire M57

Considérant le projet primitif pour l'exercice 2026 soumis au vote par chapitre

Section de fonctionnement

Chap	Désignation	Proposition 2026
11	Charges à caractère général	500
65	Autres charges de gestion courante	500
023	Virement à la section d'investissement	38 071
	Total dépenses	39 071

Chap	Désignation	Proposition 2026
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	0
75	Autres produits de gestion courante	11 833
002	Excédent de fonctionnement reporté	27 238
	Total recettes	39 071

Section d'investissement

Chap	Désignation	Proposition 2026
16	Emprunts et dettes assimilés	1 068
21	Immobilisations corporelles	38 071
001	Déficit d'investissement reporté	0
	Total dépenses	39 139

Chap	Désignation	Proposition 2026
10	Dotations, fonds divers et réserves	0
16	Emprunts et dettes assimilés	1 068
021	Virement de la section de fonctionnement	38 071
	Total recettes	39 139

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

- Adopte le budget primitif communal 2026 conformément aux tableaux ci-dessous, au niveau du chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrées en dépenses et en recettes

Le Maire
Patrice MAGNAN



Le secrétaire de séance
Jean-Marc LE DOUCE

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by three vertical strokes, representing the name Jean-Marc Le Douce.